

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Calcium hydroxide

FDS-nombre : 000000020684

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : dihydroxyde de calcium

No.-CAS : 1305-62-0

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119475151-45

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

P305 + P351 + P338 confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX: rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte
et si elles peuvent être facilement
enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
dihydroxyde de calcium	1305-62-0 01-2119475151-45 215-137-3	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	<= 100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
oxydes de calcium

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: Acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
dihydroxyde de calcium	INRS (FR) VME	5 mg/m ³		Valeur limité
dihydroxyde de calcium	EU ELV TWA	5 mg/m ³		Indicatif
dihydroxyde de calcium	EU ELV TWA	1 mg/m ³ Particules respirables.		Indicatif
dihydroxyde de calcium	EU ELV STEL	4 mg/m ³ Particules respirables.		Indicatif

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
dihydroxyde de calcium	Travailleurs / Aigu - effets locaux		4 mg/m ³	Inhalation	
dihydroxyde de calcium	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m ³	Inhalation	
dihydroxyde de calcium	Consommateurs / Aigu - effets locaux		4 mg/m ³	Inhalation	

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

dihydroxyde de calcium	Consommateurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m ³	Inhalation	
------------------------	--	--	---------------------	------------	--

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
dihydroxyde de calcium	Sol: 1080 mg/kg dw	
dihydroxyde de calcium	Eau douce: 0,49 mg/l	Assessment factor: 100
dihydroxyde de calcium	Eau de mer: 0,32 mg/l	Assessment factor: 100
dihydroxyde de calcium	Station de traitement des eaux usées: 3 mg/l	Assessment factor: 100

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Lance incendie

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,6 mm
Lapren®706

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches

Porter un équipement de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
poids moléculaire	: 74,1 g/mol
Point/intervalle de fusion	: > 450 °C

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable Se décompose par chauffage.
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto- inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	540 °C Température de décomposition Avec élimination d'eau
pH	:	12,0 - 13,0 à 20 °C solution saturée
Température d'auto- inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	1,7 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	2,24 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

>540 °C

Température de décomposition

Avec élimination d'eau

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.

Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde de calcium

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Valeur: > 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

Fortement irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: *Gambusia affinis* (Guppy sauvage)

Valeur: 160 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50

Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Valeur: 50,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)

Valeur: 185 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC

Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)

Valeur: 48 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes:

CE 20

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Espèce: boue activée
Valeur: 229,2 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50

Espèce: Daphnia magna
Valeur: 49,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: Marchandise non
dangereuse

IMDG: Marchandise non
dangereuse

IATA: Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftnformation); +46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Calcium hydroxide

31219-500G

Version 2.1

Date de révision
17.12.2022

Remplace 1

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

dihydroxyde de calcium : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.